

N^o le 14-8-83. Grandmug.

Bapaille.

Patrice, Virgile
J. 16-12-82

Soldat
+ 26-10-18 Houtain (cad)
29-10-18 Grandmug cin^{te} cal caveau
P.R. 15000. (P. Namur)

P. Namur, le 20-2-24 env. GR.

P. Namur le 27-2-24 env. cad et certifie médical

S. 976 N^o 1873-24. Mdm. transm. p^r examen et décision
cas spécial du mil^{ite} concern. entresien tombe.

Mdm. 0.61-211482- 28-3-24- n'a pas droit à la Bêl (S)

S. 1149- 21-3-24 P. Namur. Transmis pour
information copie DSI 0.61-211482.

L. 1598 du 10-4-24 au Mdm. env. et certifie spécial

P. Namur n^o 1874/10-6-24, décl. de renoncier
à l'entresien de la M^{re} les P. Namur. M^{re} B. Bapaille N.,
rue du Carmes, Houtain (B.C.)

B. 3039- 25-6-24 P. Namur - env. décl. de renoncier

S^t-Namur 2091. 28.6.24. — une déclaration
de renonciation à l'entretien de la tombe par l'état
(B.C.)